

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**Séance du 1<sup>er</sup> Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**20 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Février 2023

**Délibération n°  
2023.03.06****L'an deux mil vingt-trois et le premier mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent BERNARD.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD  
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT  
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT  
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Laurent BERNARD

**Absents :** Paul BARD, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET.

**Avenant 2 du Lot 2 du marché de construction d'un quai de transfert évolutif à Saint-Just Malmont – Après avis de la CAO**

Le SICTOM Velay Pilat avait lancé en 2021 un marché pour la construction d'un quai de transfert évolutif à St-Just Malmont.

Depuis le transfert de la compétence traitement des déchets ménagers à compter du 01/06/22, le SYMPTTOM a repris de droit le marché.

Certains travaux complémentaires doivent être effectués afin de parfaire l'installation.

Pour le Lot 2 : « Génie civil/Bâtiment/Équipement » attribué à Maçonnerie ROYER pour un montant de 361 953,00 € HT.

- Travaux supplémentaires : pose de projecteurs LED et de prises 380 V
- Montant de l'avenant n°2 : 1 260,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 384 202,20 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres à donner un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la signature de cet avenant n°2 pour le lot 2 avec l'entreprise Maçonnerie ROYER pour un montant de 1 260 €HT.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

  
Jean-Paul LYONNET

**S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57